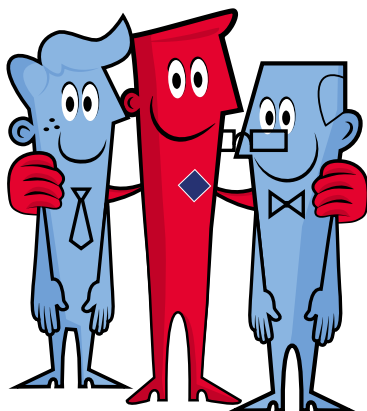


Quels sont vos avantages en devenant délégué-e pour l'OGBL ?

Face aux changements constants dans le monde du travail, seul un grand syndicat représentatif, fort de ses 72.000 membres et de ses milliers de délégué-e-s du personnel engagé-e-s, compétent-e-s et motivé-e-s, pourra garantir des emplois de qualité et des salaires à la hauteur des compétences des salarié-e-s.



Voilà pourquoi nous vous demandons de réfléchir à poser votre candidature pour devenir délégué-e du personnel pour l'OGBL, le premier syndicat du pays, qui vous offre :

♦ **L'appartenance à une communauté forte de plus de 2000 délégué-e-s élu-e-s :**

En tant que délégué-e OGBL vous pouvez échanger vos expériences avec des collègues de votre et des autres secteurs économiques.

♦ **Des conseillers syndicaux qui vous aident et vous accompagnent :**

Vous ne connaissez pas ou peu le travail de délégué-e ?
Vous entrez dans la vie professionnelle, vous êtes frontalier-ère ou expatrié-e ?

Les délégué-e-s OGBL peuvent s'appuyer sur l'expérience et l'expertise des différents syndicats professionnels et du service d'assistance juridique. L'OGBL vous garantit un soutien inconditionnel pendant la phase électorale et tout au long de votre mandat de délégué-e. Vous ne serez ni isolés ni impuissants !

♦ **Une formation continue intéressante et utile :**

Les délégué-e-s OGBL bénéficient d'une excellente offre de formation variée et gratuite en matière de droit de travail, de droit social et des différents aspects de leur mandat de délégué-e.

♦ **Des dossiers d'information sur les nouvelles lois et les sujets importants pour les entreprises :**

Les délégué-e-s OGBL ont le droit de diffuser des informations et du matériel syndical au sein de l'entreprise afin de faire connaître les revendications et d'augmenter la visibilité auprès de collègues intéressé-e-s.

♦ **Une représentation forte par rapport aux délégué-e-s « neutres », souvent isolé-e-s et inefficaces :**

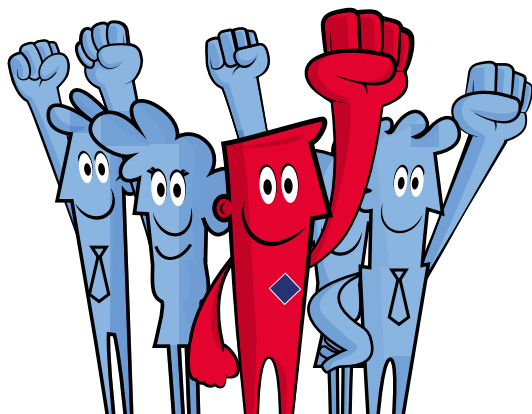
Des listes dites « neutres » sont relativement faibles ou il leur manque l'indépendance nécessaire vis à vis de la direction et du patronat. Parfois ces listes sont même créées sur initiative de la direction et peuvent donc comporter des candidats agissant en leur faveur ou qui seront potentiellement manipulables. En tant que délégué-e OGBL vous ne serez pas à la merci de votre direction !

♦ **La participation aux négociations pour améliorer les conditions de travail et des salarié-e-s :**

Les délégué-e-s OGBL jouent un rôle décisif dans la négociation et la conclusion des conventions collectives de travail (CCT) concernant leur entreprise. Seuls les syndicats justifiant de la représentativité nationale ou sectorielle disposent de ce droit de négociation! En tant que délégué « neutre », il vous sera difficile d'améliorer les conditions de travail au sein de votre entreprise !

♦ **Davantage de poids politique et une meilleure défense des droits :**

Les délégué-e-s OGBL sont inclus dans les statistiques officielles et permettent d'accroître notre influence tout en renforçant ainsi le poids de nos revendications au sein des entreprises et dans le débat politique.



En tant que délégué-e OGBL, vous ferez partie d'un syndicat puissant, uni et fiable.

Rejoignez une équipe déterminée et solidaire, car avec chaque nouveau délégué-e OGBL, notre force augmente !

**Ensemble,
forts pour notre avenir !**

OGBL Secteur Financier

31, Rue du Fort Neipperg
(vis-à-vis de l'Adem)
L-2230 Luxembourg

Heures d'ouverture de nos bureaux :
Lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Adresse postale :

BP 2031 L-1020 Luxembourg
Tél.: 26 49 69-0 – Fax: 26 49 69-433
secfin@ogbl.lu

[facebook.com/ogbl.secteur.financier/](https://www.facebook.com/ogbl.secteur.financier/)
www.ogbl-finance.lu